



Horaires spéciaux de fin d'année

Durant la période des fêtes de fin d'année, les autorités judiciaires réduisent leurs horaires d'accueil.

Ainsi, les 29 et 30 décembre 2025, les horaires d'ouverture des guichets et de la permanence téléphonique sont limités comme suit :

Matins : 9h à 12h

Après-midis : Fermeture

L'ensemble des autorités judiciaires sera par ailleurs fermé les 24, 25 et 26 décembre 2025 ainsi que les 31 décembre, 1er et 2 janvier 2026.